



ÉGLISE CATHOLIQUE EN  
CHARENTE-MARITIME

Diocèse de La Rochelle



ÉGLISE CATHOLIQUE EN  
CHARENTE-MARITIME

Diocèse de La Rochelle

Saintes, le 26 novembre 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Mgr Georges Colomb, évêque de La Rochelle et Saintes, prend acte de la décision du gouvernement d'autoriser la reprise de la célébration des offices religieux dans le respect du protocole sanitaire décidé par les autorités. Pour autant, il déplore que la jauge fixée à 30 fidèles, quel que soit le volume de l'église, ait été maintenue en dépit des considérations de simple bon sens et des négociations menées par les représentants des évêques de France.**

La vie spirituelle de millions de croyants n'est pas une question secondaire qui peut être méprisée. L'interdiction de célébrer les messes a été durement ressentie par nos fidèles et nombre de chrétiens, y compris des non pratiquants. L'interdiction a fait prendre conscience de l'importance de la liberté de culte, liberté essentielle.

Les chrétiens entrent dans le temps de l'Avent qui mènera jusqu'à Noël. La prière de tous les croyants, unis, sera bien nécessaire dans ces temps difficiles aussi bien sur le plan sanitaire que sur le plan économique.

*Extrait de la lettre envoyée aux prêtres : « Suite à une visioconférence des responsables diocésains de la communication ce jeudi 26 novembre et après échange téléphonique avec le secrétariat général de la Conférence Episcopale des Evêques de France, bien que aucune directive épiscopale au niveau national ne soit donnée, je vous invite à ne pas rejeter la 31<sup>ème</sup> personne qui se présentera lors des cérémonies et à célébrer la messe en respectant toutes les mesures sanitaires que vous connaissez pour les avoir déjà appliquées (gel hydro alcoolique, port du masque, communion dans la main, sens de circulation, distanciation (1 personne pour 4 M2)... »*

Contact presse :

Elisabeth de Dieuleveult : 06 61 25 98 00

Paul de Dinechin : 06 47 33 51 28

communication@diocese17.fr